

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 14 juin 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 8 juin 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie-Paule LEPERS (à M. Stéphane DELANNOY), M. Claude LAMARCO (à M. Jean-Max LEFEBVRE), M. Didier DUPE (à Mme Anne-Catherine DERVILLE)

Excusée : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

Absents : Mme Danièle PETIT, M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT

N°16-2-12

Développement durable

Aide municipale à l'amélioration de l'habitat

Rapport de Mme P. MAILLARD,
Adjointe au Maire

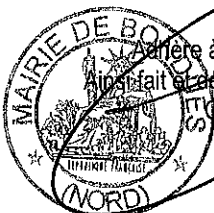
Dans le cadre de sa politique de développement durable, la municipalité s'est engagée pour une rénovation énergétique de l'habitat et a mis en place, par délibération du 26 juin 2014, un dispositif d'aide financière et d'accompagnement des démarches individuelles des Bonduois désireux de diminuer leurs consommations énergétiques, de préserver les ressources naturelles et d'utiliser des énergies renouvelables dans leur résidence principale.

La MEL et la Région Nord Pas de Calais se sont associées pour la réalisation d'une campagne d'audits environnementaux et énergétiques sur deux ans, lancée à l'automne 2013, qu'elles finançaient à hauteur de 80 % dans la limite de 800 euros.

Dans ce cadre, la commune avait décidé de mettre en place une subvention municipale pour la réalisation de l'audit énergétique et environnemental d'un montant de 200 euros maximum correspondant au montant restant à la charge du propriétaire. A la condition que cet audit énergétique et environnemental ait été réalisé, une subvention complémentaire était attribuée pour aider à la réalisation des travaux préconisés.

Le dispositif financier de la MEL et de la Région étant arrivé à son terme, il vous est proposé de suspendre l'aide financière apportée en complément par la commune.

Travaux préparatoires
CA du 31 mai 2016
CG du 14 juin 2016



Le Conseil

adhère à la proposition ci-dessus
présentée et délibérée en séance du Conseil

Certifié conforme
Le Maire